



Amélioration de l'habitat - OPAH

La Communauté de Communes a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Elle a signé un partenariat avec le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la CAF.

Cette opération permet aux propriétaires de bénéficier de subventions et de primes pour effectuer des travaux dans les habitations qu'ils occupent ou qu'ils louent.

Pour quels travaux ?

- travaux qui concernent les économies d'énergie (isolation, changement de chauffage...)
- adaptation du logement liés aux difficultés du vieillissement ou du handicap
- rénovation d'un logement dégradé : sécurité, salubrité ...

Sous quelles conditions (barème du 1er Juin 2013) ?

Votre revenu fiscal de référence (voir avis d'imposition) ne doit pas dépasser :

Nombre de personnes au foyer	Revenu fiscal de référence
1	18 170 €
2	26 573 €
3	31 957 €
4	37 336 €
5	42 736 €
par personne en plus	+ 5382 €

Quelles démarches ?

- 1 . visite gratuite d'un conseiller de l'OPAH
- 2 . réalisation d'une étude technique et financière
- 3 . constitution du dossier de demande de subvention



4 . suivi de votre dossier jusqu'au versement de l'aide

Où se renseigner ?

Un conseiller OPAH est à votre disposition à la Communauté de Communes Avenue de Luchon à Gourdan-Polignan

les 2ème et 4ème Lundis du mois de 9H00 à 12H00 sur rendez-vous au 05.61.94.79.50

Attention ! Les travaux doivent être réalisés par des entreprises ou des artisans.

LES ECO-CHEQUES DE LA REGION

Afin d'aider les ménages de Midi-Pyrénées à réduire leurs factures énergétiques, la Région met en place, **sous conditions de ressources**, des éco-chèques de 1500 € en faveur des particuliers propriétaires de logements.

Ils doivent être utilisés pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25% après travaux.

Pour en savoir plus cliquez ici sur [Eco-cheque](#)